

**Intégration et frontières
sociales au Luxembourg**

Jérôme TOURBEAUX

CEPS/INSTEAD Working Papers are intended to make research findings available and stimulate comments and discussion. They have been approved for circulation but are to be considered preliminary. They have not been edited and have not been subject to any peer review.

The views expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect views of CEPS/INSTEAD. Errors and omissions are the sole responsibility of the author(s).

Intégration et frontières sociales au Luxembourg

Jérôme TOURBEAUX

Population et emploi, CEPS/INSTEAD, Luxembourg

Avril 2012

Résumé

La présente recherche a pour objectif de montrer que la question de l'intégration ne concerne pas seulement les immigrés et leurs descendants, mais tous les individus d'une société, même ceux dépourvus de lien direct avec l'immigration. Cela revient à étudier la stratification sociale de la société, luxembourgeoise en l'occurrence. L'exploitation de l'*European Values Study* (EVS) de 2008 nous a permis de « mesurer » l'intégration des Luxembourgeois à travers les différents indicateurs retenus : l'insertion professionnelle, l'adhésion aux valeurs fondamentales européennes ainsi que la participation sociale et politique. Nous mettons alors en évidence que les individus les moins intégrés se caractérisent pour l'essentiel par un faible niveau scolaire, en partie déterminé par le milieu social familial d'origine. Ces résultats nous conduisent à nous interroger sur les défis que les pouvoirs publics luxembourgeois ont à relever pour faciliter l'intégration de tous les membres de la société grand-ducale.

Mots-clés : intégration ; catégories sociales ; Luxembourgeois ; Luxembourg

JEL classification codes: C1 ; C3 ; Z13

1 Introduction

Dans le *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population* publié en 2011, Patrick Simon définit l'intégration comme un « Processus d'inclusion dans la société de groupes tenus en marge, de telle sorte que ceux-ci puissent participer pleinement et à égalité à la vie sociale et aux institutions, tandis que, réciproquement, la société y trouve une cohésion renforcée ». Il indique également que même si l'intégration est « formellement appliquée à tout groupe de population participant à un ensemble social plus vaste [...], elle est surtout utilisée à propos des immigrés ou des minorités ethniques » (Simon, 2011: 237).

La communication de la Commission des Communautés européennes du 1er septembre 2005, qui dresse un programme commun pour l'intégration, dégage onze principes de base communs dont l'objectif est de fonder une politique d'intégration des immigrés cohérente et commune à tous les États membres de l'Union européenne. Ces principes, qui « doivent être considérés comme des composantes importantes des politiques d'intégration nationales » (COM(2005) 389 final: 5), visent les immigrants en provenance de pays tiers à l'Union européenne et leur descendance (voir encadré 1).

Comme le rappellent Annick Jacobs et Frédéric Mertz dans une publication portant sur l'intégration de personnes originaires du Cap-Vert et de l'ex-Yougoslavie au Luxembourg (Jacobs et Mertz, 2011), l'avis du Conseil Économique et Social (CES) du 12 octobre 2006 est à l'origine d'un ensemble de lois¹ dont la volonté est de favoriser activement l'intégration des immigrants et de leurs descendants à la société luxembourgeoise. Il s'inscrit explicitement dans la ligne directrice du programme commun pour l'intégration des immigrés de la Commission européenne puisqu'il préconise que « La politique d'immigration nationale devra s'insérer dans le cadre plus vaste de la politique d'immigration européenne » (CES, 2006: 2).

Dès lors, guidé par les principes de bases européens pour l'intégration, le CES mentionne qu'« il est indispensable que les nouveaux arrivants fassent l'objet d'une politique d'accueil et d'intégration active » afin de « créer les conditions pour que les

¹ Loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ; Loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise ; Loi du 16 décembre 2008 sur l'Accueil et l'Intégration des Etrangers.

différentes composantes de la société se rencontrent, s'échangent et construisent un projet commun de l'identité nationale ». L'objectif est d'éviter « la juxtaposition de différentes communautés culturelles vivant de manière autonome, plutôt que l'adhésion à un ensemble de valeurs communes » et la « formation de "sociétés parallèles" », et *in fine* « une remise en cause de la cohésion sociale » (2006: 21-31). Pour ce faire, le CES recommande d'« ouvrir la perspective aux immigrés d'avoir accès aux mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que celles accordées aux nationaux » (CES, 2006: 34). Concrètement, il invite la société luxembourgeoise à offrir aux migrants « un emploi, une habitation, une éducation, une formation, des loisirs, ainsi qu'une participation politique accrue ». Le CES insiste en particulier sur la réforme du système éducatif « en vue de tenir compte de la diversité socioculturelle de la société » (CES, 2006: 33) puisqu'il estime que « la famille et le milieu socioéconomique exercent une influence déterminante dans le décrochage scolaire ». Selon le Conseil, la famille joue « un rôle majeur dans l'acculturation et la transmission de valeurs, telles que celles liées à l'importance de la scolarisation. Les milieux aisés et cultivés sont [...] plus à même de fournir à leurs enfants un soutien et une aide à la maison et peuvent toujours leur offrir en dehors de l'école les cours nécessaires à leur réussite » (CES, 2006: 36).

Cependant, à la lecture des principes de bases communs pour l'intégration énoncés par la Commission européenne, il nous semble que certains d'entre eux sont généralisables à l'ensemble de la population des États membres, et donc à la population du Luxembourg, qu'elle soit immigrée ou non. Par exemple, les principes de bases communs (PBC) n°3 et 5 mettent l'accent sur l'importance de l'emploi et de l'éducation dans le processus d'intégration. Notons que dès les origines de la sociologie, Émile Durkheim attribue au travail un rôle déterminant dans l'intégration sociale² des individus - qui concerne alors tous les individus d'une société, pas seulement les immigrés -, notamment en raison des liens sociaux qu'il permet de tisser (Durkheim, 1893).

Dans la même optique, le PBC 7 indique qu'« Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à

² Pour Durkheim, l'intégration s'oppose au concept d'anomie. Il y a anomie ou désorganisation sociale lorsque le lien social s'affaiblit du fait de l'accroissement de la conscience individuelle aux dépens de la conscience collective. Cette situation peut naître lorsque la société passe d'une forme de solidarité mécanique - où la conscience collective est quasiment nulle - à une solidarité de type organique, spécifique aux sociétés industrialisées à forte division du travail.

l'intégration ». Or nous pourrions ajouter que l'interaction entre tous les groupes de population d'une même société, indépendamment de leur milieu social et de leur origine géographique, est essentielle à l'intégration. Enfin, le PBC 2 pour lequel « L'intégration va de pair avec le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne » appelle à se poser la question du niveau d'intégration des individus qui rejettent ces valeurs, qu'ils soient immigrés ou non.

Légalement reformulées, les analyses présentes dans l'avis du CES, les objectifs qui y sont exprimés ou les réformes proposées pour y répondre, pourraient également s'étendre à l'ensemble de la population luxembourgeoise, immigrée ou non. En effet, vis-à-vis du système scolaire luxembourgeois par exemple, si l'OCDE pointe ses piètres performances relatives (OCDE, 2010) et affirme qu'il est « possible d'améliorer considérablement les résultats scolaires et le niveau d'instruction [...] surtout chez les enfants d'immigrants », l'Organisation complète que ces résultats sont également inférieurs pour « ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés » (OCDE, 2006: 2), donc pour les Luxembourgeois dépourvus de lien direct avec l'immigration.

Ainsi, la question de l'intégration peut être posée de manière globale, indépendamment du contexte migratoire dans lequel s'insèrent ou non les individus. Alors que les études portant sur l'intégration - et même les discours politiques - se focalisent habituellement sur certains groupes sociaux, en particulier sur celui des immigrés, l'objet de cet article est de s'interroger sur l'intégration sociale des individus de nationalité luxembourgeoise. Nous verrons qu'orientée sous cet angle, cette question revient à étudier la stratification sociale du Grand-Duché à travers les différentes catégories sociales qui composent la société luxembourgeoise.

Pour réaliser cette étude nous commencerons par définir brièvement l'intégration afin de montrer ce que recouvre ce terme en sociologie. Puis nous présenterons les indicateurs décrits et analysés par Han Entzinger et Renske Biezeveld - dans le rapport intitulé « Benchmarking in Immigrant Integration » remis à la Commission Européenne en 2003 - qui permettent de « mesurer » l'intégration des immigrés. Nous montrerons que la plupart de ces indicateurs sont également applicables même lorsque les immigrés - ou leurs enfants - ne sont pas les principaux sujets de l'étude. Enfin, par l'exploitation des données de l'enquête EVS Luxembourg de 2008

(voir encadré 2), nous testerons ces outils sur la population luxembourgeoise afin de mettre en évidence la « moindre intégration » d'une partie de celle-ci, pourtant très majoritairement dénuée d'histoire migratoire récente³.

Encadré 1 - Les onze principes de bases communs pour l'intégration

1. L'intégration est un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres.
2. L'intégration va de pair avec le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne.
3. L'emploi est un élément clé du processus d'intégration, essentiel à la participation et à la contribution des immigrants dans la société d'accueil et à la visibilité de cette contribution.
4. Des connaissances de base sur la langue, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration ; permettre aux immigrants d'acquérir ces connaissances est un gage de réussite de leur intégration.
5. Les efforts en matière d'éducation sont essentiels pour préparer les immigrants, et particulièrement leurs descendants, à réussir et à être plus actifs dans la société.
6. L'accès des immigrants aux institutions et aux biens et services publics et privés, sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux et en l'absence de toute discrimination, est une condition essentielle à une meilleure intégration.
7. Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des États membres.
8. La pratique des différentes cultures et religions est garantie par la Charte des droits fondamentaux et doit être protégée, sous réserve qu'elle ne heurte pas d'autres droits européens inviolables ou ne soit pas contraire à la législation nationale.
9. La participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et des mesures d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration.
10. Le recentrage des politiques et mesures d'intégration dans toutes les politiques pertinentes et à tous les niveaux de l'administration et des services publics est un élément clé de la prise de décisions politiques et de leur mise en œuvre.
11. L'élaboration d'objectifs, d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation clairs est nécessaire pour adapter les politiques, mesurer les progrès en matière d'intégration et améliorer l'efficacité de l'échange d'informations.

Source : Commission européenne, 2005.

³ Sur les 692 individus de nationalité luxembourgeoise de notre échantillon, 70,8% ont leurs deux parents qui sont nés au Luxembourg, alors que seulement 12,9% n'ont aucun de leurs parents qui y sont nés. Les autres (16,3%) sont issus de couples mixtes, c'est-à-dire avec l'un des deux parents né au Luxembourg et l'autre à l'étranger. Notons que la présente étude appliquée seulement aux individus qui ont leurs deux parents nés au Luxembourg fournit des résultats comparables à ceux exposés ci-dessous.

Encadré 2 - L'enquête EVS Luxembourg 2008

L'*European Values Study*⁴ (EVS) est un programme d'enquête européen qui porte sur les valeurs humaines fondamentales. Mise en place en 1981, l'enquête EVS a été renouvelée tous les 9 ans depuis cette date (1990, 1999, 2008) avec pour ambition d'analyser les mutations des sociétés en Europe sur le long terme.

Au niveau international, elle est partie intégrante d'une enquête réalisée dans 47 pays européens qui a pour objectif d'identifier et d'expliquer en Europe les dynamiques de changements de valeurs, et d'explorer les valeurs morales et sociales qui sous-tendent les institutions sociales et politiques européennes.

Au Luxembourg, l'enquête EVS de 2008 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population résidante composé de 1610 individus âgés de 18 ans ou plus. Au niveau national, cette enquête fait partie du projet de recherche VALCOS (VALEurs et COhésion Sociale), cofinancé par le Fonds National de la Recherche (FNR) et le CEPS/INSTEAD dans le cadre du programme VIVRE.

2 De l'assimilation à l'intégration

Influencés notamment par la pensée durkheimienne, les premiers sociologues de l'École de Chicago (Park et Burgess, 1921 ; Thomas et Znaniecki, 1927 ; Park, 1928 ; Wirth, 1928) développent une théorie de l'intégration par assimilation qui anticipe la convergence individuelle et naturelle - c'est-à-dire nécessaire - des normes, des valeurs, des comportements et des caractéristiques des immigrants et de leurs descendants vers celles de la société d'accueil. À la fin de ce processus, les individus sont indiscernables les uns des autres sinon, en l'absence de convergence, les immigrants se marginalisent. Outre que cette théorie fut parfois critiquée pour son caractère ethnocentriste (Sayad, 1999), on l'a notamment accusée d'avoir ignoré l'existence d'identités « traits d'union » faites de « va-et-vient » (Charbit, Hily et Poinard, 1997) entre le pays d'origine de l'immigrant et le pays d'accueil. Certains ont également reproché à cette théorie de ne pas pouvoir expliquer l'intégration défailante de certaines populations (Zhou, 1997), en raison de discriminations par exemple. Mais en l'occurrence, la critique qui nous interpelle est celle de la remise en cause d'une véritable classe moyenne représentative de la société d'accueil vers laquelle les immigrants devraient converger. Cette critique rejoint en effet notre hypothèse qui est

⁴ Site internet de l'EVS : www.europeanvaluesstudy.eu/

celle de l'intégration différentielle des individus selon leur catégorie sociale d'appartenance.

Par un examen historique de la littérature sociologique nord-américaine relative à l'immigration, Mirna Safi rappelle que les culturalistes et les structuralistes rejettent respectivement « l'idée d'un corps culturellement unifié de la société » ainsi que « l'hypothèse d'un corps socialement unifié » (Safi, 2006: 7 ; 2011). Les culturalistes (Glazer et Moynihan, 1963) considèrent qu'une multitude de groupes ethniques - chacun étant défini socialement, culturellement et politiquement - composent la société, alors que pour les structuralistes (Blau et Duncan, 1967) des mécanismes inégalitaires stratifient la société.

À partir des années 1960, certains rejettent l'idée même de processus d'intégration, tels les théoriciens néomarxistes pour qui « Cette notion n'a [...] pas de sens dans une conception où la société civile est fondamentalement déchirée par les luttes de classes, entre bourgeoisie et prolétariat » (Rhein, 2002: 198). Cette critique rejoint donc celles qui remettent en cause la vraisemblance d'une classe moyenne représentative de la société d'accueil.

Afin de répondre à ces critiques et pour tenter de théoriser l'intégration autrement que par la conception assimilationniste, des modèles innovants ont fait leur apparition. La définition de Patrick Simon qui ouvre cet article s'inscrit dans la philosophie interactive de l'intégration, qui procéderait par « acculturation » ou « négociation ». C'est une approche constructiviste de l'intégration, analysée comme un processus par lequel les immigrants et la population de la société d'accueil s'acculturent mutuellement, construisant en association des ensembles identitaires négociés et communs (Schnapper, 1991). L'Union européenne semble partager cette conception puisque le 1er principe de base commun pour l'intégration (voir encadré 1) définit l'intégration comme « un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres ».

Plus largement, l'intégration par acculturation est la conséquence de la négociation permanente entre tous les membres de la société, quel que soit leur statut migratoire ou social. Elle résulte d'un emprunt mutuel et de la réinterprétation des éléments culturels existant par la participation de groupes différents à la vie sociale (Manço, 1999 ; 2002 ; 2006). Cette « négociation-acculturation » permise par

l'interaction, c'est-à-dire la rencontre des différents acteurs, peut être facilitée par la mise en œuvre de politiques sociales adéquates. Sur ce point, le PCB 7 se montre particulièrement explicite : « Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures [...] renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des États membres ».

Notons enfin que l'intégration dite par « acculturation » est un processus multidimensionnel qui peut prendre une multitude de formes différentes⁵ - allant de l'assimilation à la marginalisation - selon le degré d'interaction des différents membres de la société et de leur capacité ou de leur volonté d'y participer. Cette participation dépend de facteurs déterministes socioculturels (capital socioculturel et économique...) et sociopolitiques (sélectivité scolaire et socioprofessionnelle...) ainsi qu'idiosyncrasiques, c'est-à-dire de l'intentionnalité des acteurs (Manço, 1999 ; 2002 ; 2006).

Les indicateurs et les modalités de la mesure de l'intégration sont exposés et décrits ci-après.

3 La mesure de l'intégration

Dans le rapport qu'ils ont remis à la Commission Européenne en 2003, Entzinger et Biezeveld distinguent quatre dimensions de l'intégration interconnectées entre elles : socio-économique, culturelle, juridico-politique et les attitudes de la société d'accueil. Au fur et à mesure de la présentation des indicateurs qui composent chacune de ces dimensions, nous discuterons de leur pertinence quant à l'évaluation de l'intégration au Luxembourg.

3.1 L'intégration socio-économique

L'indicateur fréquemment retenu dans les études sociologiques pour mesurer l'intégration socio-économique est celui de la participation au marché du travail, ce

⁵ Pour des exemples de typologies de situations d'acculturation, voir Bastenier et Dassetto (1993), Lapeyronnie (1993), Berry (2001) ou Esser (2006).

qui signifie généralement avoir un emploi rémunéré. L'insertion professionnelle permet à la fois de nouer des liens sociaux et d'avoir une rémunération qui ouvre l'accès à certains droits (allocations, sécurité sociale...) ainsi qu'à la consommation de biens et de services. Les facteurs qui influent sur la participation au marché du travail peuvent également être intégrés à l'analyse, comme l'éducation ou les compétences linguistiques par exemple.

En plus du statut d'activité, nous incorporerons dans notre étude la situation socioprofessionnelle des individus. Cette dernière nous semble essentielle puisque, compte tenu de notre hypothèse et de la théorie de l'intégration par acculturation, le milieu social, mesuré à travers la catégorie sociale d'appartenance et ses déterminants (niveau d'études, position sociale des parents), est un facteur explicatif majeur de l'intégration des individus.

En revanche, nous écarterons les données relatives aux compétences linguistiques puisque la population ciblée est luxembourgeoise. La quasi-totalité d'entre elle (99%) déclare en effet avoir une bonne connaissance des trois langues usuelles⁶ du pays (Fehlen, 2009), ce qui par conséquent, ne peut pas nuire à son insertion professionnelle.

Selon Entzinger et Biezeveld, le revenu, le niveau d'utilisation de la sécurité sociale et le logement sont également considérés comme des indicateurs majeurs de l'intégration socio-économique. Cependant, ils ne figureront pas dans notre analyse pour différentes raisons. Concernant le revenu, 18% des personnes interrogées pour l'enquête EVS déclarent ne pas le connaître ou refusent de donner cette information. Or comme la distribution des réponses manquantes n'est pas aléatoire (Sarracino, 2011), il nous apparaît qualitativement risqué d'utiliser cette variable.

Le niveau d'utilisation de la sécurité sociale n'est pas inclus dans notre étude pour une autre raison, celle de son ambiguïté. Ce critère peut en effet être considéré comme un signe d'intégration lorsque le niveau d'utilisation équivaut à celui de la population totale. Cependant, l'utilisation de la sécurité sociale peut parfois être interprétée négativement, pour les bénéficiaires de l'allocation chômage par exemple.

⁶ Le Luxembourg est un État officiellement multilingue : la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues dispose dans son article 1er que « La langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois ». Il y est également précisé que la langue de la législation écrite est le français (art. 2), alors que les langues administratives et judiciaires sont le français, le luxembourgeois et l'allemand (art. 3).

Enfin, la qualité des logements occupés - dépendant en partie des revenus disponibles - ou le regroupement communautaire - librement choisi ou non - peut conduire à la division spatiale des individus, éventuellement interprétable comme un signe d'exclusion. Mais comme le Luxembourg est caractérisé par un faible niveau de ségrégation résidentielle (Lord et Gerber, 2009) - villes de petite taille, peu de logements sociaux... - cet indicateur n'a, en l'espèce, qu'un intérêt limité.

3.2 L'intégration culturelle

Entzinger et Biezeveld énumèrent quatre indicateurs permettant de mesurer l'intégration culturelle : le partage et le consensus autour de valeurs fondamentales, la fréquence des contacts entre les migrants et la population d'origine, le niveau de criminalité et le niveau de connaissance des langues du pays sur lequel nous ne reviendrons pas (voir point précédent).

La criminalité peut être le signe que les règles de base et les normes d'une société ne sont pas pleinement acceptées par les délinquants. En outre, elle peut montrer que les délinquants - dont les comportements sont parfois interprétables comme des réactions au rejet dont ils font l'objet - ne sont pas pleinement acceptés en tant que membres de la société. Malheureusement, malgré l'apparente pertinence de cet indicateur, l'enquête EVS est dépourvue de cette information.

La fréquence de contacts entre les migrants et la population d'origine, en particulier dans la sphère privée, est également considérée comme un marqueur de l'intégration culturelle. On pense notamment à l'intermariage. Toutefois, appliqué à la population luxembourgeoise, cet indicateur perd de sa portée car les relations entre immigrants et Luxembourgeois n'ont pas une signification comparable à celles qui lient seulement des Luxembourgeois, même si elles impliquent la rencontre de milieux sociaux différents. Le premier cas induit un échange culturel qui s'amointrit considérablement dans la seconde situation, où les acteurs partagent déjà un substrat culturel commun.

En revanche, nous examinerons l'intensité du partage de certaines valeurs fondamentales censées réunir les citoyens de l'Union européenne tels que - comme le rappellent Entzinger et Biezeveld - le respect de la démocratie et le principe de l'État

de droit, l'égalité des hommes et des femmes, et la séparation entre les Églises et l'État⁷. L'adhésion à ces valeurs fondamentales doit permettre - aussi bien au niveau européen qu'au sein de chacun des États qui composent l'Union – de créer les bases communes sur lesquelles la société peut se construire.

3.3 L'intégration juridique et politique

Le nombre de migrants naturalisés est souvent considéré comme une mesure d'intégration, de même que la part des ressortissants de pays tiers qui, après une certaine durée de résidence, ont acquis un statut résidentiel. Évidemment, la plupart des Luxembourgeois ne sont pas concernés par ces situations.

Pour notre étude, nous regarderons plutôt le degré de participation à la société civile, comme l'appartenance à un syndicat ou à toute autre association. La participation dans ce type d'organisations facilite les contacts avec le reste de la société. Il indique en outre que les individus ont trouvé leur place dans la société dont ils font partie.

De même, la participation à la prise de décision politique est généralement considérée comme un indicateur clair de l'intégration. Cependant, vu qu'au Luxembourg le vote est obligatoire, nous mesurerons indirectement l'implication politique des individus, par l'intérêt qu'ils manifestent pour les discussions traitant de ce sujet lorsqu'ils sont entre amis.

3.4 Les attitudes des sociétés hôtes

Selon les théoriciens de l'intégration les migrants ne sont pas les seuls à participer au processus d'intégration. La société d'accueil porte aussi une responsabilité, notamment de faire en sorte que les migrants se sentent bienvenus et à l'aise dans leur nouveau pays. Pour ce faire, les autorités peuvent prendre des mesures visant à combattre

⁷ À l'instar de plusieurs autres pays membres de l'Union européenne, au Luxembourg les Églises ne sont pas complètement séparées l'État puisque le pays est encore aujourd'hui soumis au régime concordataire. L'article 2 de la Constitution énonce que « L'intervention de l'État dans la nomination et l'installation des chefs des cultes, le mode de nomination et de révocation des autres ministres des cultes [...] font l'objet de conventions ». Concrètement, l'État participe à subventionner les Églises. Cependant, « La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions religieuses, sont garanties » par l'article 19 et en pratique, les Églises n'interfèrent qu'indirectement et à la marge dans les décisions du pouvoir politique.

les discriminations et le racisme, les attitudes anti-immigrées constituant l'un des obstacles majeurs au processus d'intégration des immigrants.

Là encore, les Luxembourgeois qui n'ont pas de lien direct avec l'immigration ne semblent pas concernés par ces mesures sauf si l'on considère que certaines institutions du Grand-Duché ne sont pas suffisamment accessibles à certaines parties de la population. En effet, ces institutions fonctionnent, comme dans n'importe quelle société, en conformité avec des règles et des pratiques longuement établies qui trouvent leur base dans la culture dominante. Or si l'on prend l'exemple du système éducatif luxembourgeois, le *tracking*⁸ qui le caractérise reproduit et accentue les inégalités existantes.

Comme le rappelle la communication de la Commission des Communautés européennes du 8 septembre 2006, portant sur l'efficacité et l'équité des systèmes européens d'éducation et de formation, « Les systèmes éducatifs comportant un «tracking» précoce des étudiants accentuent les différences de niveau d'études liées à l'origine sociale » et ont « des effets particulièrement négatifs sur les niveaux d'instruction des enfants défavorisés. Cela est en partie dû au fait qu'il tend à les aiguiller vers des formes d'éducation et de formation moins prestigieuses » (COM(2006) 481 final: 6). Dès lors, il est possible d'admettre qu'au Luxembourg, certains Luxembourgeois peuvent souffrir de traitements inégalitaires à cause de leur position sociale de départ. Nous reviendrons sur la question du système éducatif luxembourgeois en conclusion de cet article.

Mais préalablement, nous discuterons de la position des Luxembourgeois par rapport à chacun des indicateurs sélectionnés.

4 L'intégration au Luxembourg

Nous « mesurerons » l'intégration des Luxembourgeois successivement dans les dimensions socio-économique, culturelle puis juridico-politique (ou plutôt, sociale et

⁸ Le *tracking* désigne la répartition des enfants dans des écoles distinctes en fonction de leurs aptitudes. Au Luxembourg, la scolarité obligatoire comporte un minimum de 12 années réparties entre l'École fondamentale et l'enseignement post-primaire. Au terme des études primaires, les élèves - qui ont alors aux alentours de 12 ans - sont orientés entre différentes voies de formation de l'enseignement secondaire - filière « noble » - ou secondaire technique à partir d'une évaluation de leurs compétences. Davantage d'informations sur le système éducatif luxembourgeois sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle : www.men.public.lu/

politique en l'espèce), tout en tenant compte de leurs caractéristiques individuelles : le sexe, l'âge, le niveau d'études et le niveau d'études des parents⁹. Nous montrerons enfin, comme le signalent Entzinger et Biezeveld, que les indicateurs de l'intégration sont fortement interconnectés.

4.1 La participation au marché du travail des Luxembourgeois

Afin d'analyser la manière dont s'organise la participation au marché du travail des Luxembourgeois, nous les avons répartis selon leur situation socioprofessionnelle. Ceux qui occupent un emploi sont regroupés parmi les travailleurs intellectuels et indépendants, les employés dans le secteur privé, les fonctionnaires (ou assimilés), ou les ouvriers. Les autres sont soit au chômage, soit inactifs¹⁰ (voir tableau 1.1 en annexe 1).

Les travailleurs intellectuels et indépendants font partie des catégories sociales les plus valorisées socialement. Ils sont relativement peu nombreux (près de 9% de l'échantillon étudié) et se composent majoritairement d'hommes d'âge mûr. Une analyse toutes choses égales par ailleurs (voir tableau 1.2 en annexe 1) nous permet de voir que les hommes ont 2 fois plus de chances que les femmes d'être travailleurs intellectuels et indépendants. Apparemment, le milieu social d'origine joue aussi un rôle majeur puisque les individus dont les parents ont un niveau d'études supérieur ont nettement plus de chances (9 fois plus que ceux dont les parents ont un niveau primaire) d'appartenir à cette catégorie sociale plutôt qu'à une autre. En revanche, le niveau d'études des individus ne semble pas avoir ici d'incidence.

L'autre catégorie sociale que l'on peut qualifier de favorisée est celle des fonctionnaires. En effet, au Luxembourg le secteur public apparaît à la fois comme protégé et relativement rémunérateur (Hartmann-Hirsch, 2008). Les fonctionnaires représentent 21% de l'échantillon et là encore, une prédominance masculine est notable, éventuellement imputable pour partie à des inégalités de genre (Leduc, 2011). Aussi, plus il est élevé et plus le niveau d'étude augmente la probabilité d'être fonctionnaire

⁹ Notons dès à présent que dans l'enquête EVS il est demandé le plus haut niveau que le père a atteint dans ses études. Si à l'âge de 14 ans l'individu interrogé vivait seulement avec sa mère, c'est le plus haut niveau d'études atteint par cette dernière qui lui est demandé.

¹⁰ Les inactifs sont ici essentiellement des personnes dites « au foyer ». Nous avons écarté les étudiants et les retraités de l'échantillon étudié à cause de leurs singularités (qui risqueraient de biaiser l'analyse). Les premiers sont en cours d'insertion professionnelle alors que les seconds sont sortis de la population active.

(ceux qui ont un niveau supérieur ont 12 fois plus de chances d'être fonctionnaire que ceux qui ont un niveau primaire).

A l'autre bout de l'échelle sociale se trouvent les ouvriers. Les femmes sont peu présentes dans cette catégorie - qui concentre 14% de l'échantillon - mais, contrairement aux cas examinés précédemment, cette situation pourrait s'expliquer par la nature des métiers ouvriers, dont les conditions de travail sont réputées difficiles et donc, plus appropriées aux hommes. Ceci pourrait également expliquer la faible part relative d'ouvriers parmi les actifs les plus vieux. Cependant, cette catégorie socio-professionnelle jouit généralement d'une faible estime sociale et plus les individus ont un niveau d'études élevé et moins ils sont ouvriers. Notons également que $\frac{3}{4}$ d'entre eux ont des parents qui ont seulement un niveau d'études primaire, indice qui atteste d'une forte hérédité sociale.

Les employés du secteur privé, relativement nombreux, représentent le tiers de l'échantillon. Ils occupent généralement une position sociale intermédiaire entre celle des ouvriers et celle des autres catégories socioprofessionnelles. Avoir un niveau d'études supérieur au primaire augmente les chances d'être employé, dont les activités s'exercent pour l'essentiel dans les secteurs de l'intermédiation financière, de l'immobilier, de l'HORECA¹¹ et des services. Les rémunérations des employés sont en moyenne inférieures à celles des fonctionnaires ou des travailleurs intellectuels et indépendants.

Parmi les actifs certains n'occupent pas d'emploi, ils sont au chômage. Au Luxembourg, le taux de chômage est faible¹², en particulier dans notre échantillon puisqu'il ne concerne que 25 individus (3,6%). Cette variable ne se prête donc pas à une analyse statistique robuste. On peut toutefois mentionner qu'une situation de chômage est en partie caractéristique d'une insertion professionnelle déficiente, notamment lorsque le chômage est de longue durée.

L'inactivité est plus ambiguë. Les inactifs (18% de l'échantillon) sont des individus « au foyer » - des femmes pour la plupart - qui ne recherchent pas d'emploi. Les raisons peuvent être multiples : soit c'est par découragement au terme de recherches d'emploi infructueuses, soit c'est une situation choisie, liée à une concep-

¹¹ Cet acronyme fréquemment employé au Luxembourg désigne l'hôtellerie, la restauration et les cafés.

¹² Même s'il a tendance à augmenter depuis quelques années, le taux de chômage demeure relativement faible, à un peu plus de 6% de la population active en 2010 (STATEC, 2011).

tion personnelle de la société. Dans le premier cas, c'est la marque d'une insertion professionnelle manquée, alors que dans le second cas, on peut qualifier les individus inactifs comme « intégrés » socialement. D'ailleurs, ce statut est éventuellement permis par les revenus élevés du conjoint qui, rappelons-le, constituent l'un des indicateurs couramment utilisé pour mesurer l'intégration. Remarquons toutefois que l'inactivité professionnelle est davantage l'apanage des générations les plus anciennes et dont le cursus scolaire est court.

4.2 Les valeurs fondamentales des Luxembourgeois

Le respect de l'État de droit et de la démocratie constitue l'une des trois valeurs fondamentales de l'Union européenne que nous avons sélectionnées afin de déterminer s'il existe un éventuel consensus culturel des Luxembourgeois. Nous mesurons ce respect de la démocratie à travers la question de l'enquête EVS qui demande si « Avoir un système politique démocratique » est une très bonne, assez bonne, assez mauvaise ou très mauvaise chose. Les individus sont alors répartis en deux groupes : ceux qui répondent que c'est une très ou assez mauvaise chose et les autres.

Le thème de la séparation des Églises et de l'État est abordé par la question qui demande « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas avec la phrase suivante : Les responsables religieux ne doivent pas influencer les décisions du gouvernement ». Nous avons séparé les individus qui sont tout à fait ou plutôt d'accord avec cette idée de ceux qui ne sont ni d'accord ni pas d'accord, plutôt pas ou pas du tout d'accord.

Enfin l'affirmation suivante : « Quand les emplois sont rares, les hommes ont davantage droit à un travail que les femmes » nous apparaît particulièrement éclairante sur la conception de l'égalité hommes/femmes qu'ont les personnes interrogées. Nous avons distingué ceux qui sont d'accord avec cette phrase des autres (pas d'accord ou ni l'un ni l'autre).

L'exploitation des données de l'enquête met en évidence que les Luxembourgeois, quelles que soient leurs caractéristiques individuelles, adhèrent très majoritairement aux valeurs fondamentales précitées (voir tableau 2.1 en annexe 2) : ils sont 87% à se prononcer pour un système politique démocratique, et $\frac{3}{4}$ d'entre eux ap-

prouvent la séparation des Églises et de l'État ainsi que l'égalité des hommes et des femmes.

Néanmoins, débarrassés des effets de structure, on remarque que les femmes sont 2 fois moins enclines que les hommes à être pour un système politique démocratique (voir tableau 2.2 en annexe 2). Notons cependant que 8 femmes sur 10 approuvent la démocratie contre 9 hommes sur 10.

Aussi, toutes choses égales par ailleurs, les individus les plus âgés de l'échantillon ont 2 fois plus de chances que les jeunes adultes d'apprécier la démocratie et la séparation des Églises et de l'État. Inversement, ils ont une probabilité 2 fois moindre que les jeunes à être pour l'égalité des hommes et des femmes. Rappelons que précédemment, nous avons vu que les inactifs sont principalement des femmes « au foyer » de plus de 50 ans.

Le milieu social d'origine - examiné par le truchement du niveau d'études des parents - semble également influencer sur les valeurs fondamentales des individus. Ceux dont les parents ont un niveau d'études primaire apparaissent un peu moins porteurs de ces valeurs.

Enfin, le niveau d'études des individus interrogés semble déterminant ici puisque ceux dont le niveau est primaire adhèrent nettement moins à cet ensemble de valeurs que les autres, lorsque l'on contrôle le sexe, l'âge et le niveau d'études des parents.

4.3 La participation sociale et politique des Luxembourgeois

Afin de montrer le degré de participation à la société des Luxembourgeois nous avons considéré leur appartenance à des organisations ou leurs activités bénévoles non rémunérées. Les individus membres d'une association ou d'un syndicat, ou qui participent à leurs activités sont désignés comme ayant une « participation sociale active ».

Le vote étant obligatoire au Luxembourg, nous avons également construit une variable « participation politique passive » grâce à la question suivante : « Quand vous êtes entre amis, vous arrive-t-il de discuter politique souvent, de temps en temps

ou jamais ? ». Nous avons isolé ceux qui répondent « souvent » et « de temps en temps » de ceux qui déclarent « jamais ».

L'analyse statistique de l'enquête EVS montre que dans l'ensemble, les Luxembourgeois ont à la fois une participation sociale et politique relativement forte (voir tableau 3.1 en annexe 3). L'absence de participation « active » ou « passive » à la société ne concerne qu'une minorité d'entre eux¹³ (respectivement 25 et 17%).

Comme on l'a vu précédemment avec l'incidence des caractéristiques individuelles sur le degré d'adhésion aux valeurs fondamentales, le niveau d'études des individus joue un rôle essentiel dans la participation sociale et politique. Avoir un niveau d'études supérieur au primaire augmente considérablement les chances de participation des individus (voir tableau 3.2 en annexe 3). Notons également que toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont une moindre probabilité d'avoir une participation sociale que les hommes, et que la participation politique dite « passive » tend à augmenter avec l'âge.

4.4 Interrelation des dimensions de l'intégration

Afin de schématiser les relations qu'entretiennent entre eux les indicateurs socioéconomique, culturel et de participation à la société, nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples (ACM). Pour les nécessités de l'analyse, nous y avons ajouté les caractéristiques des individus dans le but de les situer par rapport aux points actifs¹⁴. En outre, dans une démarche comparative, les points illustratifs représentant les caractéristiques des Portugais ont été inclus dans l'ACM afin de les comparer avec celles des Luxembourgeois¹⁵.

L'ACM dessine une opposition horizontale des indicateurs de l'intégration (voir figure 1) : dans sa partie gauche sont notamment situées les catégories sociopro-

¹³ Les taux de « participation sociale active » qui figurent dans cette étude sont à manier avec précaution. En effet, l'enquête EVS sous-estime le taux de syndicalisation par rapport à celui diffusé par le STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg). Toutefois, ces écarts ne nuisent pas à l'analyse puisque les taux de syndicalisation de l'EVS et du STATEC varient de la même façon et selon les mêmes caractéristiques (sexe, âge, niveau d'études...) (Fleury, 2011).

¹⁴ Les points représentant les individus sont donc illustratifs, ils n'ont pas participé à la construction des axes de l'ACM, contrairement aux points correspondant aux indicateurs de l'intégration.

¹⁵ La sélection des Portugais comme population de comparaison tient principalement au fait que c'est la population étrangère résidant au Luxembourg la plus nombreuse, et donc permettant une analyse statistique solide. Au 1^{er} janvier 2011 ils sont 81 000 à y résider, soit 16% de la population totale du pays (STATEC, 2011).

fessionnelles les plus valorisées socialement (travailleurs intellectuels et indépendants, fonctionnaires ou assimilés) ainsi que les points représentant une forte adhésion aux valeurs fondamentales et une participation sociale et politique élevée. Alors que sur la droite de l'axe, figurent les indicateurs qui indiquent une moindre intégration ainsi que les catégories sociales les moins prestigieuses socialement, telles que celle des ouvriers.

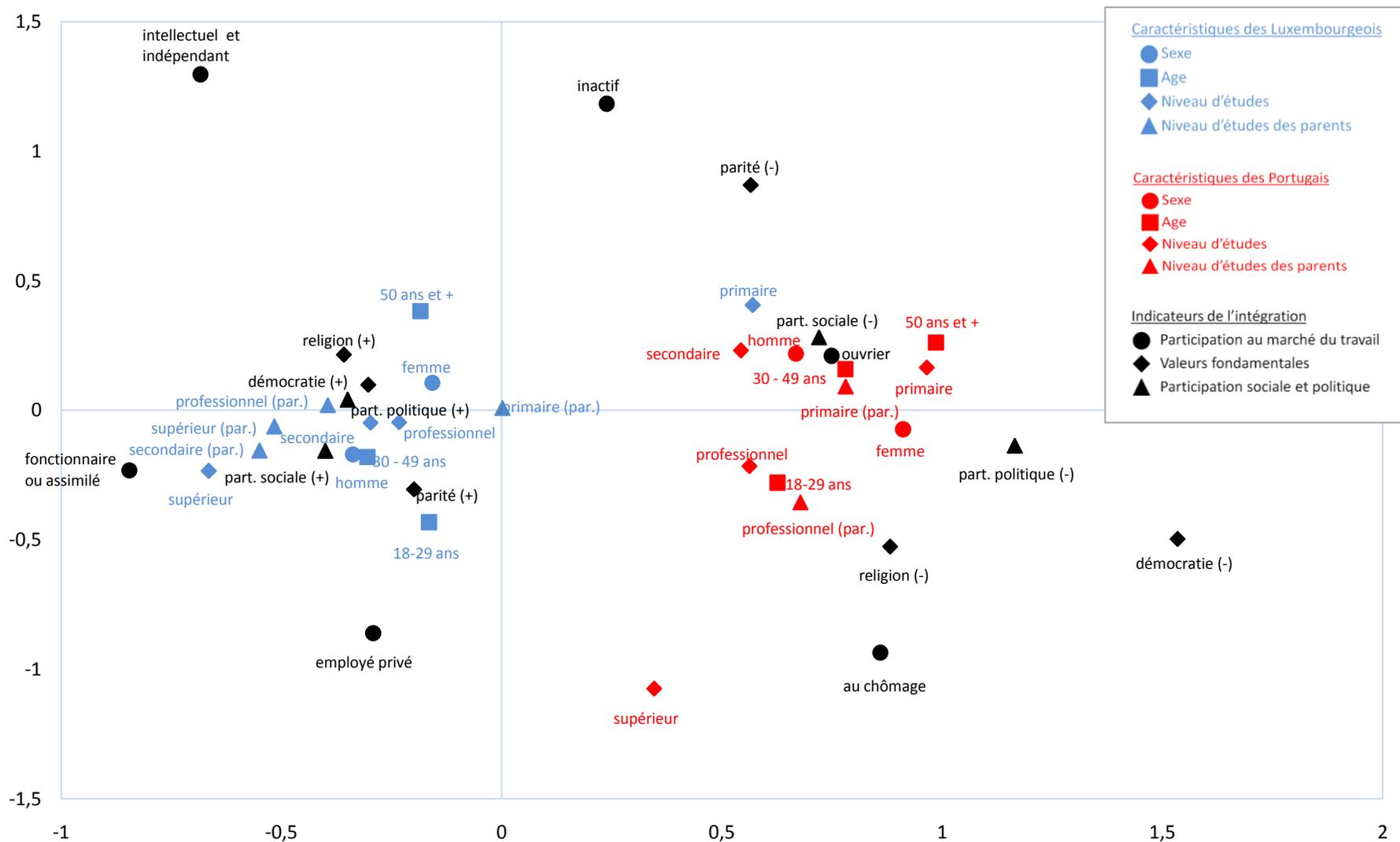
Dans ce schéma dichotomique, les caractéristiques des Luxembourgeois s'inscrivent en quasi-totalité dans la partie gauche. Le niveau d'études primaire est le seul indicateur relatif à la population luxembourgeoise à être situé du côté de l'axe indiquant une moindre intégration. Remarquons également que la variable « niveau d'études primaire des parents » est placée un peu plus sur la droite de l'axe que les autres indicateurs luxembourgeois, traduisant ainsi une certaine hérédité sociale. A l'inverse, les caractéristiques des Portugais sont toutes situées sur la droite du plan factoriel, au côté du point luxembourgeois représentant un niveau d'études primaire. Ceci peut s'expliquer par la nature de l'immigration portugaise au Luxembourg¹⁶. De nature essentiellement économique elle est originaire de régions rurales du Portugal et issue d'un milieu social modeste, pour occuper les emplois situés au bas de l'échelle sociale, principalement dans le secteur de la construction pour les hommes et dans celui du nettoyage pour les femmes (Beirão, 1999 ; Berger, 2008).

Or des analyses précédentes, nous pouvons retenir que le niveau d'études atteint par les individus, et par conséquent la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent - et dans une moindre mesure, dont ils sont issus -, semble déterminant quant à leur intégration sociale. Dès lors, il se pourrait bien que ce déterminisme s'affranchisse partiellement du statut migratoire des individus au profit du niveau d'études atteint¹⁷.

¹⁶ Pour une analyse plus approfondie de l'intégration des Portugais du Luxembourg - notamment permise par une analyse en termes de générations (promo-arrivants, natifs du Luxembourg) - voir Tourbeaux (2012).

¹⁷ Ces résultats nous offrent des perspectives de recherche stimulantes. Il nous apparaît en effet pertinent de comparer cette population portugaise immigrée - et issue de l'immigration - avec celle qui réside au Portugal afin de vérifier si effectivement l'immigration joue un rôle mineur par rapport au milieu social quant à l'intégration sociale des individus.

Figure 1 : Représentation sur un plan factoriel des caractéristiques des Luxembourgeois et des Portugais



Source : EVS Luxembourg, 2008, CEPS/INSTEAD. N = 908

5 Conclusion

Cette étude nous a permis de montrer que l'intégration - à partir de ses multiples dimensions définies et décrites par Entzinger et Biezeveld (2003) - ne se limite pas uniquement aux étrangers qui résident en dehors de leur pays d'origine mais concerne également les ressortissants nationaux du pays d'accueil.

La conception de l'intégration adoptée ici s'inscrit dans la philosophie interactive de l'intégration, reprise au niveau de l'Union européenne à travers les 11 principes communs pour l'intégration fixés par la Commission européenne. L'intégration est alors pensée comme un processus continu impliquant tous les membres de la société, qui procéderait par la négociation d'ensembles identitaires communs.

Afin de faciliter l'intégration des étrangers - et de leurs descendants - qui résident au Luxembourg et de les inclure pleinement dans la société, le Conseil Économique et Social est à l'origine d'une série de lois qui s'inspirent desdits principes communs. Cependant, même si les Luxembourgeois adhèrent très majoritairement aux valeurs fondamentales européennes et participent grandement à la société, certains d'entre eux, pourtant non-immigrés, rejettent à la fois ces valeurs et toute sorte de participation, c'est-à-dire sociale ou politique. Ces derniers se caractérisent pour l'essentiel par un faible niveau scolaire (primaire), en partie déterminé par le milieu social familial d'origine.

Aujourd'hui, l'un des principaux défis que les pouvoirs publics luxembourgeois ont à relever est celui de la réforme du système scolaire qui tend à reproduire les inégalités sociales (Meyers et *al.*, 2008), quelle que soit l'origine géographique ou sociale des individus. Nous verrons à l'avenir si la réforme en cours¹ permettra d'y répondre.

On peut toutefois s'interroger, à l'instar de François Dubet et *al.* (2010), sur l'inanité de mesures qui ne lutteraient pas contre certaines formes d'organisation des systèmes scolaires, comme le *tracking* qui maintient, voire accroît, les inégalités scolaires donc sociales. Un autre enjeu serait de discuter, à l'autre bout de la chaîne scolaire, de l'intensité de l'emprise des diplômes sur l'accès aux diverses positions so-

¹ Les enjeux et les mesures de la réforme sont présentés à l'adresse suivante : www.reformelycee.lu/

ciales (Chauvel, 1999), puisque plus les diplômés y joueraient un rôle important, plus intense serait la reproduction des inégalités sociales.

Mais là encore, le problème ne serait pas encore entièrement résolu. En effet, une refonte des systèmes scolaires et la diminution de l'emprise des diplômés visant à réduire les inégalités scolaires et sociales ne permettraient pas de se soustraire à l'organisation hiérarchique de la société. Autrement dit, l'égalité des chances, construite sur un principe méritocratique, continuerait à produire des positions sociales inégalitaires, sources de ressentiments et de « désintégration » sociale. Dès lors, comme le préconise François Dubet, il faudrait donner la priorité à l'égalité des places, c'est à dire l'égalité des positions occupées dans la structure sociale. L'objectif serait ici de « resserrer la structure des positions sociales sans faire sa priorité de la circulation des individus entre les diverses places inégales [...] grâce à l'assurance sociale contre les accidents de la vie et les aléas de la vie économique, grâce à la redistribution des richesses par les prélèvements sociaux, grâce à l'impôt progressif sur le revenu et grâce au développement des services publics et de l'État-providence » (Dubet, 2011: 32-33).

Au Luxembourg, cet idéal d'égalité des places paraît s'éloigner avec l'actuelle volonté de remettre en cause le généreux système de sécurité social grand-ducal, du fait des difficultés budgétaires nées du passage de l'économie industrielle à l'économie des services, de moindre productivité (Trausch, 2006). Ces difficultés sont accentuées par un contexte de crise économique qui a conduit Jean-Claude Juncker à se prononcer, à l'occasion de la réception de la nouvelle année 2012 du CSV (*Chrëschtlech Sozial Vollekspartei*), en faveur de la réforme de l'État providence. Cependant, selon le Premier ministre, il faudrait que cette réforme introduise une politique sociale plus sélective au profit des familles aux revenus les plus modestes. Nous verrons si les réformes à venir, quelles qu'elles soient, permettront la réduction ou l'accentuation des inégalités des places, et par conséquent, quels seront leurs effets sur l'intégration et la cohésion sociale.

Références bibliographiques

BASTENIER A. et DASSETTO F., 1993, *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris, CIEMI-L'Harmattan.

BEIRÃO D., 1999, *Les Portugais au Luxembourg. Des familles racontent leur vie*, Paris, L'Harmattan.

BERGER F., 2008, « Zoom sur les primo-arrivants portugais et leurs descendants », Differdange, CEPS/INSTEAD, *Vivre au Luxembourg*, n° 49, Chroniques de l'enquête PSELL-3/2006.

BERRY J.W., 2001, « A psychology of immigration », *Journal of Social Issues*, 57, pp. 615- 631.

BLAU P. et DUNCAN O., 1967, *The American occupational structure*, New York, John Wiley and Sons.

CHARBIT Y., HILY M.-A. et POINARD M., 1997, *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine*, Paris, INED, Cahiers de l'INED n° 140.

CHAUVEL L., 1999, « Existe-t-il un modèle européen de structure sociale ? », *Revue de l'OFCE*, 71, pp. 283-298.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS, 2005, « Programme commun pour l'intégration : Cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne », COM(2005) 389 final, Bruxelles, 1.9.2005.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN, 2006, « Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation », COM(2006) 481 final, Bruxelles, 8.9.2006.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 2006 « Pour une politique d'immigration et d'intégration active », Avis, Luxembourg, 12 octobre 2006.

DUBET F., DURU-BELLAT M. et VÉRÉTOUT A., 2010, « Les inégalités scolaires entre l'amont et l'aval. Organisation scolaire et emprise des diplômes », *Sociologie*, 2010/2, 1, pp. 177-197.

DUBET F., 2011, « Egalité des places, égalité des chances », *Etudes*, 2011/1, 414, pp. 31-41.

DURKHEIM É., 2007 (1ère édition 1893), *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France.

ENTZINGER H. et BIEZEVELD R., 2003, *Benchmarking in Immigrant Integration*, Report for the European Commission, European Research Centre on Migration and Ethnic Relations (ERCOMER), Rotterdam, Erasmus University Rotterdam.

ESSER H., 2006, *Migration, Language and Integration*, Programme on Intercultural Conflicts and Societal Integration, Social Science Research Center Berlin.

FEHLEN F., 2009, *BaleineBis. Une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation. Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel*, RED N° 12, Luxembourg, SESOPI Centre Intercommunautaire.

FLEURY C., 2011, « Les immigrants et les syndicats », Esch-sur-Alzette, CEPS/INSTEAD, *Working Paper*, n° 2011-13.

GLAZER N. et MOYNIHAN D., 1970 (1ère édition 1963), *Beyond the Melting Pot: the Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italians and Irish of New York City*, Cambridge, MIT Press.

HARTMANN-HIRSCH C., 2008, « Les immigrés hautement qualifiés : le cas du Luxembourg », *Migrations Société*, 20, 117-118, pp. 25-41.

JACOBS A. et MERTZ F., 2011, *L'intégration au Luxembourg. Indicateurs et dynamiques sociales. Parcours de personnes originaires du Cap-Vert et de l'ex-Yougoslavie*, RED N° 14, Luxembourg, Cefis.

LAPEYRONNIE D., 1993, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, Presses Universitaires de France.

LEDUC K., 2011, « Les recrutements et le genre », Esch-sur-Alzette, CEPS/INSTEAD, *Les Cahiers du CEPS/INSTEAD*, n° 2011-07.

LORD S. et GERBER P., 2009, « Immigration et intégration : trajectoires résidentielles (inter)nationales et dynamiques ségrégatives locales au Luxembourg », *Espace populations sociétés*, 2009/1, pp. 85-103.

MANÇO A., 1999, *Intégration et identités*, Bruxelles-Paris, De Boeck-Université.

MANÇO A., 2002, *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan.

MANÇO A., 2006, *Processus identitaires et intégration*, Bruxelles-Paris, Paris, L'Harmattan.

MEYERS C., BUSANA G., LANGERS C. et PONCELET D., 2008, « L'École luxembourgeoise aux Luxembourgeois ? », in MARTIN R., DIERENDONCK C., MEYERS C. et NOESEN M. (sous la direction de), *La place de l'école dans la société luxembourgeoise de demain*, pp. 29-72.

OCDE, 2006, *Étude économique du Luxembourg, 2006*, Paris, OCDE.

OCDE, 2010, *Résultats du PISA 2009 : Synthèse*, Paris, OCDE.

PARK R. E., 1928, « Human Migration and the Marginal Man », *The American Journal of Sociology*, 33, 6, pp. 881-893.

PARK R. E. et BURGESS E. W., 1921, *Introduction to the Science of Sociology*, Chicago, University of Chicago Press.

RHEIN C., « Intégration sociale, intégration spatiale », *L'Espace géographique*, 2002/3, 31, pp. 193-207.

SAFI M., 2006, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 47, 1, pp. 3-48.

SAFI M., 2011, « Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine », *Sociologie*, 2011/2, 2, pp. 149-164.

SARRACINO F., 2011, « Income missing values imputation: EVS 1999 and 2008 », Differdange, CEPS/INSTEAD, *Working Paper*, n° 2011-05.

SAYAD A., 1999, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil.

SCHNAPPER D., 1991, « L'intégration : définition sociologique », *Migrants-Formation*, 86, pp. 32-53.

SIMON P., 2011, « intégration », in MESLÉ F., TOULEMON L. et VÉRON J. (sous la direction de), *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, Paris, Armand Colin, p. 237.

STATEC, 2011, *Le Luxembourg en chiffres 2011*, Luxembourg, Service central de la statistique et des études économiques.

THOMAS W. et ZNANIECKI F., 1927, *The Polish Peasant in Europe and America*, University of Illinois Press.

TOURBEAUX J., 2012, « L'intégration des Portugais du Luxembourg », Esch-sur-Alzette, CEPS/INSTEAD, *Working Paper*, n° 2012-09.

TRAUSCH G., 2006, *Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise (1966-2006)*, Conseil Économique et Social du Grand-Duché de Luxembourg.

WIRTH L., 1928, *The Ghetto*, Chicago, University of Chicago Press.

ZHOU M., 1997, « Segmented assimilation: issues, controversies, and recent research on the new second generation », *International Migration Review*, 31, 4, pp. 975-1008.

Annexe 1 : La participation au marché du travail

Tableau 1.1 : Répartition des Luxembourgeois sans lien direct avec l'immigration selon leur participation au marché du travail

	Intellectuel et indépendant	Employé privé	Fonctionnaire ou assimilé	Ouvrier	Chômage	Inactivité	Total
Sexe							
Homme	40	116	89	70	14	2	331
<i>% en ligne</i>	12,1	35,1	26,9	21,1	4,2	0,6	100
Femme	20	118	58	28	11	126	361
<i>% en ligne</i>	5,5	32,9	16,1	7,7	3,1	34,8	100
Âge							
18-29 ans	6	44	22	19	6	4	100
<i>% en ligne</i>	6,1	43,5	21,7	18,7	5,8	4,3	100
30-49 ans	21	129	92	58	11	47	358
<i>% en ligne</i>	5,8	36,2	25,8	16,2	3,0	13,2	100
50 ans et plus	33	62	34	21	9	76	234
<i>% en ligne</i>	14,1	26,5	14,3	9,0	3,7	32,5	100
Niveau d'études							
Primaire	18	97	61	63	13	81	333
<i>% en ligne</i>	5,3	29,2	18,3	18,9	3,9	24,5	100
Professionnel	17	60	35	23	4	28	167
<i>% en ligne</i>	10,1	36,0	21,1	13,9	2,5	16,6	100
Secondaire	12	56	38	11	4	17	138
<i>% en ligne</i>	8,6	40,5	27,9	7,7	3,2	12,2	100
Supérieur	13	22	13	1	3	2	54
<i>% en ligne</i>	24,8	40,3	24,1	1,4	6,5	3,0	100
Niveau d'études des parents							
Primaire	7	9	5	42	6	33	102
<i>% en ligne</i>	6,6	8,9	5,2	41,3	6,1	31,9	100
Professionnel	19	61	23	29	5	29	166
<i>% en ligne</i>	11,7	36,5	13,9	17,4	3,0	17,4	100
Secondaire	13	102	54	22	7	57	254
<i>% en ligne</i>	5,0	40,1	21,1	8,5	2,7	22,6	100
Supérieur	21	63	65	5	7	9	170
<i>% en ligne</i>	12,3	37,3	38,5	2,9	4	5,1	100

Source : EVS Luxembourg, 2008. N = 692.

Note de lecture : 70 hommes sont ouvriers ; 21,1 % des hommes sont ouvriers.

Tableau 1.2 : Modèles de régression logistique mesurant la probabilité des Luxembourgeois sans lien direct avec l'immigration de participer au marché du travail

	Intellectuel et indépendant	Employé privé	Fonctionnaire ou assimilé	Ouvrier	Chômage	Inactivité
Sexe						
Homme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Femme	0.427**	0.929	0.537**	0.272***	0.735	81.572***
Âge						
18-29 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
30-49 ans	0.894	0.810	1.127	0.831	0.448	3.650*
50 ans et plus	3.925**	0.584*	0.734	0.249***	0.556	8.164***
Niveau d'études						
Primaire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Professionnel	1.738	5.236***	2.808*	0.200***	0.432	0.658
Secondaire	0.677	5.957***	5.256***	0.095***	0.389	0.728
Supérieur	1.245	4.763***	11.705***	0.029***	0.535	0.247**
Niveau d'études des parents						
Primaire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Professionnel	2.263*	1.183	0.967	0.684	0.680	0.709
Secondaire	2.055	1.297	0.887	0.752	0.924	0.636
Supérieur	8.690***	1.217	0.530	0.134	1.821	0.262

Source : EVS Luxembourg, 2008. N = 692.

Note : *** p≤0,001 ; ** p≤0,01 ou * p≤0,05.

Note de lecture : les chances des femmes d'être ouvrières sont 0,272 fois moins élevées que celles des hommes, avec l'âge, le niveau d'études et le niveau d'études des parents contrôlés.

Annexe 2 : Les valeurs fondamentales

Tableau 2.1 : Répartition des Luxembourgeois sans lien direct avec l'immigration selon leur niveau d'adhésion aux valeurs fondamentales

		Système politique démocratique	Séparation Églises/État	Égalité hommes/femmes	N
Sexe					
Homme		301	249	247	331
	%	90,7	75,0	74,4	
Femme		300	265	277	361
	%	83,3	73,4	76,8	
Âge					
18-29 ans		84	71	84	100
	%	84,0	70,5	83,5	
30-49 ans		312	261	282	358
	%	87,4	72,9	78,9	
50 ans et plus		204	182	158	234
	%	87,2	77,6	67,4	
Niveau d'études					
Primaire		267	228	245	333
	%	80,1	68,5	73,4	
Professionnel		150	136	128	167
	%	89,8	81,6	76,9	
Secondaire		131	106	105	138
	%	95,4	76,9	76,7	
Supérieur		53	43	45	54
	%	97,4	79,6	82,8	
Niveau d'études des parents					
Primaire		73	62	61	102
	%	71,3	61,0	59,3	
Professionnel		137	128	130	166
	%	82,3	77,3	78,1	
Secondaire		223	193	188	254
	%	87,9	76,2	74,0	
Supérieur		168	129	145	170
	%	99,2	76,1	85,6	

Source : EVS Luxembourg, 2008. N = 692.

Note de lecture : 301 hommes sont pour un système politique démocratique ; 90,7% des hommes sont pour un système politique démocratique.

Tableau 2.2 : Modèles de régression logistique mesurant la probabilité des Luxembourgeois sans lien direct avec l'immigration d'adhésion aux valeurs fondamentales

	Système politique démocratique	Séparation Églises/État	Égalité hommes/femmes
Sexe			
<i>Homme</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Femme	0.485**	0.893	1.372
Âge			
<i>18-29 ans</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
30-49 ans	1.426	1.206	0.668
50 ans et plus	2.486*	1.851*	0.423**
Niveau d'études			
<i>Primaire</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Professionnel	1.786	2.143**	2.316**
Secondaire	2.959***	2.063**	1.783*
Supérieur	34.869***	1.827	4.067***
Niveau d'études des parents			
<i>Primaire</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Professionnel	1.843*	1.978**	0.992
Secondaire	2.470*	1.437	0.789
Supérieur	3.644	1.780	0.912

Source : EVS Luxembourg, 2008. $N = 692$.

Note : *** $p \leq 0,001$; ** $p \leq 0,01$ ou * $p \leq 0,05$.

Note de lecture : les chances des femmes d'être pour un système politique démocratique sont 0,485 fois moins élevées que celles des hommes, avec l'âge, le niveau d'études et le niveau d'études des parents contrôlés.

Annexe 3 : La participation sociale et politique

Tableau 3.1 : Répartition des Luxembourgeois sans lien direct avec l'immigration selon leur participation sociale et politique

	participation sociale active	participation politique passive	N
Sexe			
Homme	264	274	331
<i>% en ligne</i>	79,7	82,6	
Femme	254	298	361
<i>% en ligne</i>	70,5	82,8	
Âge			
18-29 ans	75	76	100
<i>% en ligne</i>	74,9	75,4	
30-49 ans	277	305	358
<i>% en ligne</i>	77,7	85,4	
50 ans et plus	165	191	234
<i>% en ligne</i>	70,7	81,7	
Niveau d'études			
Primaire	232	255	333
<i>% en ligne</i>	69,6	76,5	
Professionnel	128	148	167
<i>% en ligne</i>	76,7	88,5	
Secondaire	121	124	138
<i>% en ligne</i>	88,0	90,1	
Supérieur	37	46	54
<i>% en ligne</i>	68,9	84,2	
Niveau d'études des parents			
Primaire	56	64	102
<i>% en ligne</i>	54,9	62,2	
Professionnel	133	137	166
<i>% en ligne</i>	80,4	82,3	
Secondaire	197	212	254
<i>% en ligne</i>	77,6	83,6	
Supérieur	132	160	170
<i>% en ligne</i>	77,6	94,1	

Source : EVS Luxembourg, 2008. N = 692.

Note de lecture : 264 hommes ont une participation sociale active ; 79,7% des hommes ont une participation sociale active.

Tableau 3.2 : Modèles de régression logistique mesurant la probabilité des Luxembourgeois sans lien direct avec l'immigration d'avoir une participation sociale et politique

	participation sociale active	participation politique passive
Sexe		
<i>Homme</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Femme	0.604**	1.088
Âge		
<i>18-29 ans</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
30-49 ans	1.328	1.920*
50 ans et plus	1.076	2.015*
Niveau d'études		
<i>Primaire</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Professionnel	3.083***	2.900***
Secondaire	2.536***	3.192***
Supérieur	1.995*	10.008***
Niveau d'études des parents		
<i>Primaire</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
Professionnel	1.253	1.990*
Secondaire	2.832***	1.639
Supérieur	0.794	0.732

Source : EVS Luxembourg, 2008. $N = 692$.

Note : *** $p \leq 0,001$; ** $p \leq 0,01$ ou * $p \leq 0,05$.

Note de lecture : les chances des individus, qui ont un niveau d'études professionnel, d'avoir une participation sociale active sont 3,083 fois plus élevées que celles des individus qui ont un niveau d'études primaire avec le sexe, l'âge et le niveau d'études des parents contrôlés.



3, avenue de la Fonte
L-4364 Esch-sur-Alzette
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu